

Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **45 (1998)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

PHOTO: RMINFO, PULLY



Robert Cramer, conseiller d'Etat, entouré de Philippe Wassmer, directeur de la Sécurité civile, Patrick Plojoux, Association des Communes genevoises et MM. Taponnier et Oetiker, Ville de Genève.

feu, le service cantonal de PCI et le service permanent de l'hélicoptère. Globalement, outre ces trois services, les moyens mis en œuvre au titre de la Sécurité civile sont les suivants:

- le service incendie et de secours de la Ville,
- le service de sécurité de l'aéroport (SAS),
- les 48 compagnies de sapeurs-pompiers volontaires non permanents,
- le service de PCI de la Ville de Genève,
- les 12 organisations municipales de PCI, dont plusieurs sont organisées en régions,
- les trois organisations de PCI d'entreprises,

- divers services auxiliaires (Samaritains, Sauveteurs auxiliaires, etc.)

Ce sont tous ces services et d'autres, relevant en particulier de la Police, qui font l'objet d'une étude approfondie pour la création d'une organisation intégrée de sécurité civile dans le canton.

Et les autres cantons?

Les autres cantons romands suivent des pistes moins frondeuses, ou plus prudentes. Par exemple, les Vaudois, à travers une régionalisation, touchent aux effectifs des astreints. Cette voie permet une réduction des journées d'instruction aux dépens des

centres d'instruction régionaux, construits à grands frais avec le soutien des collectivités locales. Celles-ci ne sont pas vraiment ravies de cette situation. Elle va leur faire perdre des places de travail, et un impact non négligeable sur l'économie régionale, d'autant que le Conseil d'Etat a déjà annoncé la fermeture d'ici à l'an 2000 (ce qui, soit dit entre nous, permettra quelques économies puisque les subventions fédérales ne seront plus à rembourser) des centres d'Aubonne, de Villeneuve et de Lausanne. Cette dernière pourrait d'ailleurs trouver une nouvelle affectation avec le concours du Corps professionnel des pompiers lausannois.

Du côté neuchâtelois, on fait peu de bruit. On se concentre sur le respect des dispositions fédérales, tout en menant à chef le nouveau Centre d'instruction de Couvet. Un éventuel surdimensionnement de celui-ci n'a pas l'air d'affecter outre mesure le service cantonal, pour le moment du moins.

Quant à Fribourg, qui partageait avec les Neuchâtelois le centre d'instruction de Sugiez, on se prépare à accueillir une partie des cours qui se donne actuellement à Schwarzenburg. Pour ce qui est du reste, le canton «respecte» la loi fédérale.

En Valais, on a déjà fait l'expérience de «l'affrontement» après avoir abaissé la durée des cours de cadres de cinq à quatre jours. Pour ne pas perdre la manne fédérale (quelque 40 000 francs) on rétablira la durée du cours à cinq jours, pour l'abaisser à nouveau dès l'année prochaine comme cela sera le cas dans toute la Suisse.

Quant au Jura, en retard dans la création d'un organisme de PCI, il profite des expériences faites dans d'autres cantons. Confiée au chef des affaires militaires, la PCI entamera sous peu le regroupement de ses 83 communes en régions. ▣



Sac à dos en toile

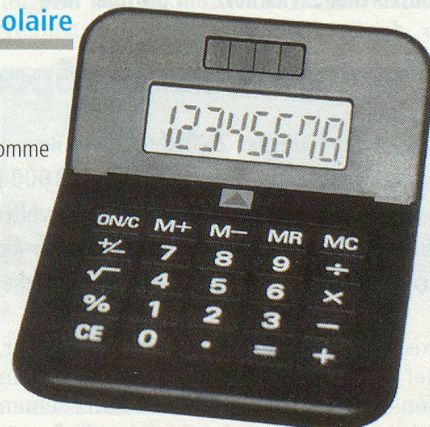
bleu foncé, offrant beaucoup de place, 3 poches extérieures.

Prix Fr. 34.-

Calculatrice solaire de table

belle et pratique, avec touches en gomme et grand display, noire, 10 x 14 cm

Prix Fr. 15.-



Commandes:

Union suisse pour la protection civile
Case postale 8272, 3001 Berne,
Téléphone 031 381 65 81, Fax 031 382 21 02